

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

Le règlement **AO-536** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » visant l'ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter une règle d'application de la durée de stationnement maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Le règlement **AO-537** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Le règlement **AO-538** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » visant la modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Le règlement **AO-539** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* » visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV - Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive. L'objet de ce règlement vise à permettre la location de gymnases simples et de terrains de badminton ainsi qu'à offrir des forfaits pour les activités dirigées et libres offertes aux citoyen.ne.s de l'arrondissement.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 30 septembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

